

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires, 5

Chronique Politique.

Dans les cercles où l'on paraît le mieux au courant des affaires d'Espagne, on parle d'une conférence qui aurait eu lieu entre les chefs principaux du mouvement carliste, dans un petit village des montagnes de la Navarre.

On considère comme certain que le résultat de cette conférence a dû être la détermination d'entrer en campagne sans plus de délai et de lancer un appel en règles aux populations.

On lit dans le Rappel :

« Malgré le mutisme du télégraphe, il paraît que le mouvement carliste éprouve depuis deux jours une certaine recrudescence.

« De nouvelles bandes se seraient montrées dans la Manche.

« Don Carlos se serait embarqué hier du côté de Bagnouls, petit port de France au-dessus de Port-Vendres, pour rejoindre une bande importante qui est parvenue à se former du côté de Maestraso, dans le royaume de Valence.

« Loin d'être dissoutes, les bandes carlistes, devenues plus nombreuses, attendent un ordre du général Elio pour agir en même temps.

« Le clergé espagnol paraît diriger ce nouveau mouvement.

« Don Carlos aurait réussi à vaincre les résistances de Cabrera.

« Ce dernier prendrait une part active à la nouvelle campagne. »

La Gazette, de Madrid, du 7 août, publie un décret qui engage les archevêques et les évêques à signaler au gouvernement les prêtres qui quittent leurs paroisses pour aller combattre contre le gouvernement. Les prélats espagnols devront, de plus, faire connaître au gouvernement les mesures canoniques et publiques prises par eux contre ces prêtres. Ils devront aussi, dans un délai de huit jours, publier des pastorales pour engager leurs diocésains à obéir aux autorités constituées. Une copie de ces pastorales sera transmise au ministre de la justice. Les évêques devront enfin retirer le pouvoir de prêcher et de confesser aux prêtres notoirement hostiles au gouvernement.

La Gazette dit que les bandes de la province de Léon peuvent être considérées comme totalement dissoutes.

Après les événements d'Espagne, ce qui solliciterait, en ce moment, le plus l'attention serait le différend entre la Sublime-Porte et le vice-roi d'Égypte, si de récentes informations ne présentaient point ce conflit comme amiablement résolu.

Le Times a, du reste, publié sur la question turco-égyptienne un article fort équitable qui tient la balance égale entre les droits légitimes du suzerain et l'intérêt bien entendu de l'État tributaire.

En voici la conclusion :

« L'Égypte est actuellement en sûreté, puisqu'elle est comprise dans la garantie générale pour l'intégrité de l'Empire ottoman; elle peut se passer de flotte et d'armée, tandis que l'in-

dépendance amènerait avec elle la nécessité des régiments et des navires cuirassés.

« En outre, l'indépendance de l'Égypte ressusciterait les querelles de la diplomatie européenne et donnerait de nouveau à craindre les rivalités de la France et de l'Angleterre, en quête d'influence sur le sol égyptien.

« Ce serait une faute que de tenter de nouveau le rôle d'un Mehemet-Ali; les populations de l'Égypte n'approuveraient pas le vice-roi. C'est ce qui doit engager la Porte à agir avec ménagement dans cette circonstance.

« Céder à la colère et mettre en péril la paix de l'Orient en annulant le firman de 1841, ou bien en faisant quelque démonstration hostile, ce serait se lancer dans une politique dont l'Europe aurait le droit de se plaindre. »

L'agitation produite en Autriche par la séquestration d'une nonne de Cracovie est toujours très-vive.

Si elle ne se traduit plus en désordres de la rue, elle se manifeste, dans la presse, par une polémique pleine d'âpreté.

On télégraphie de Vienne, à la Correspondance du Nord-Est, qu'il va être prochainement publié une loi provisoire, enjoignant aux ordinariats de communiquer au gouvernement, sous leur responsabilité, l'état des religieux et religieuses qui, dans les couvents, seront soumis à des châtiments par application des règles monastiques.

Une grosse nouvelle publiée par la Gazette de Cologne. Pour mettre au grand complet tous les régiments de la garde prussienne, tous les soldats en congé, ainsi que les soldats de

la réserve sont appelés sous les drapeaux. — On agit en vue de grandes manœuvres pour l'automne. — Naïf, va!

Dans cette Prusse qui s'intitule bravement « Pays de l'intelligence », le ministre de l'intérieur, comte d'Eulenberg, vient tout juste... d'abolir la bastonnade; non pas, mais d'accorder qu'elle ne sera plus infligée que dans les forteresses. Bien sûr, c'est un progrès; seulement on l'apprécie moins bien quand on sait que l'on incarcère en pareils lieux non-seulement les assassins et les faussaires; mais aussi les condamnés politiques. Et toute personne qui, en Prusse, excite au crime de trahison (sic) soit en parlant, soit en écrivant, est susceptible d'être condamnée à 5 ou 10 ans de travaux forcés, à subir dans une forteresse.

Des événements, qui pourraient n'être pas sans importance, sont à la veille de se produire dans l'extrême-Orient.

A la suite d'une série d'insultes et d'outrages, infligés par les Japonais à ses nationaux, à ses agents consulaires et aux officiers de sa marine, le gouvernement britannique semble s'être résolu à exiger une réparation en même temps que de nouvelles garanties.

Dans ce but, l'escadre anglaise de la mer des Indes a reçu l'ordre de se porter sur les côtes du Japon.

LE SÉNATUS-CONSULTE.

Voici la liste des membres élus par les bureaux du Sénat, pour former la commission chargée de préparer le rapport sur le sénatus-consulte :

1^{er} Bureau. M. le procureur général Delangle;

PREMIÈRE PARTIE.

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PATRE DU BOCAGE.

(Suite.)

III.

A l'aspect de la brillante réunion, le père rougit. Il s'arrêta intimidé, après avoir fait quelques pas dans l'immense salle. Mais son émotion se calma rapidement d'elle-même; la teinte pourprée de ses joues disparut; il reprit avec fermeté sa marche vers la table, guidé par le valet qui l'avait introduit. Tous les regards étaient fixés sur lui; il les soutint avec modestie et dignité.

— Madame la marquise est attendue à la fête, dit-il d'un ton posé, en s'inclinant devant la châtelaine. Tout le pays est rassemblé dans le bois et compte sur la présence de madame la marquise qui, chaque année, daigne donner elle-même le signal des divertissements.

Ces paroles furent prononcées avec cet accent mâle et cependant harmonieux qui semble révéler une âme à la

fois douce et virile. Il y avait tant de distinction naturelle dans l'attitude du jeune paysan et dans son langage, qu'une expression d'intérêt et de curiosité se peignit sur le visage des nobles convives qui l'écoutaient.

Mme d'Apremont devina sans doute ce sentiment général que, d'ailleurs, elle éprouvait elle-même, car, après avoir répondu au père qu'elle assisterait comme toujours à l'ouverture des fêtes d'Apremont, elle le retint en l'interrogeant :

— Si je me souviens bien, lui demanda-t-elle, vous êtes chez les Cazeaux ?

— Oui, madame la marquise.

— Êtes-vous leur parent ?

— Je n'ai point de famille, madame, je n'ai que des bienfaiteurs. Les Cazeaux m'ont élevé par bonté d'âme, par charité.

— Oui, je me rappelle, on m'a déjà parlé de cela. A peine au monde, vous avez été abandonné sur le chemin. Les Cazeaux vous ont recueilli, et, comme ce sont de bonnes gens, ils se sont chargés de vous ?

— Et je les aime, madame la marquise, autant que s'ils m'eussent donné le jour : plus encore peut-être, car ils ne me devaient rien; et ils ont fait pour moi tout ce qu'ils ont pu.

— Je ne pense pas qu'ils aient eu lieu de s'en repen-

tir. On dit même que c'est grâce à vous s'ils n'ont pas été complètement ruinés lors de l'incendie qui, l'an dernier, a détruit la plus grande partie de leur récolte. Vous avez fait preuve alors de beaucoup de courage et de présence d'esprit.

— Pour tout sauver, madame, j'aurais de grand cœur donné ma vie. Hélas ! ce désastre a pris à mes bienfaiteurs des ressources sur lesquelles ils comptaient pour faire honneur à plus d'un engagement.

— En effet, dit Gaëtan d'un ton ambigu, ils n'ont pas encore, je crois, acquitté le montant de leur fermage, cette année.

— C'est la première fois que les Cazeaux sont en retard, répliqua la marquise, que parut contrarier l'observation désobligeante de son fils. Ils peuvent être bien tranquilles, ce n'est pas moi qui les tourmenterai.

— Merci pour eux, madame ! murmura le père ému. Vous leur avez déjà fait remise de la moitié de ce qu'ils vous devaient; vous leur avez même accordé des secours. Aussi l'on vous bénit à la Bénardière, et vos bienfaits n'y seront jamais oubliés.

Ces paroles, prononcées avec une simplicité touchante, plurent à la grande dame. Elle retint encore le jeune paysan, qui saluait pour se retirer.

— Dites-moi, mon ami, reprit la marquise en fixant sur lui un regard bienveillant, vous semblez avoir reçu

quelque instruction. Ce ne sont pas les Cazeaux, je pense, qui ont été vos instituteurs ? ils savent à peine lire et écrire : qui donc a pris soin de vous cultiver l'esprit ?

— Un bon vieillard, madame la marquise, le vicaire de la Gorge-aux-Loups.

— Ah ! ah ! celui qu'on appelle le sorcier ! Et la douairière d'Apremont plissa ses lèvres en signe de dédain.

— Je ne crois pas que ce soit un sorcier, répondit le père avec gravité, mais je crois bien que c'est un savant. Je ne lui ai jamais vu faire de sortilèges, mais je lui ai parfois entendu dire des choses bien belles, qui m'ont frappé.

— Et de quoi parlait-il ainsi ?

— De la nature que nous contemplons tous deux; de la nature dont il s'efforçait de m'expliquer l'immensité et l'harmonie, qui révèlent Dieu.

— Bon ! c'est un philosophe ! s'écria le marquis en ricanant. Soit espèce, qui n'a pas de sens commun.

Le jeune paysan eut un léger froncement de sourcils, mais il ne répliqua pas. Il se mit à tourner lentement son chapeau de feutre rond entre ses mains. Dans cette attitude embarrassée, il attendait que la marquise le congédiât.

Madame d'Apremont reprit :

- M. le premier président Devienne.
 2° Bureau. M. le premier vice-président Boudet ; M. de Maupas.
 3° Bureau. M. Quentin-Bauchart ; M. le vicomte de La Guéronnière.
 4° Bureau. M. Béhic ; M. Lacaze.
 5° — M. le procureur général comte de Casabianca ; M. Suin.
 La commission s'est réunie vendredi, sous la présidence de M. Rouher.

La commission du sénatus-consulte a tenu sa seconde réunion.

La première avait été, dit-on, presque entièrement consacrée à l'exposé des opinions qui s'étaient produites dans les bureaux.

Dans la deuxième, l'examen des articles aurait commencé, et l'article 1^{er}, qui confère l'initiative des lois à l'Empereur et au Corps-Législatif, aurait été l'objet d'un débat approfondi.

Les travaux de la commission paraissent devoir se prolonger, ainsi que nous l'avions prévu.

On pense, toutefois, que le rapporteur pourra être nommé dans la réunion d'aujourd'hui.

Différents noms ont été mis en avant par les journaux, avant même que la commission fût nommée.

Nous croyons devoir, quant à nous, garder la plus grande réserve sur ce point.

La commission du sénatus-consulte n'a pas été nommée sans débat. La lutte a été vive. Voici quelques détails que nous fournit le *Figaro* et dont nous lui laissons la responsabilité :

« La séance a duré quatre heures.
 Il a été facile de s'apercevoir tout de suite qu'il y avait trois courants : celui de M. Rouher, qui avait ses recommandés ; celui du ministère, qui avait ses agréables ; celui du Sénat proprement dit, qui paraissait vouloir faire tout seul ses propres affaires.

Le courant ministériel dominait principalement dans le premier bureau, qui a choisi MM. Devienne et Delangle, favorables à la rédaction proposée.

On parle de M. Hubert Delisle comme ayant fait dans ce bureau quelques réserves restrictives, et de M. Baroche comme ayant également pris la parole.

La discussion aurait été vive dans le deuxième bureau entre MM. Boudet, de Maupas, Boivin-Villiers et de Palikao, lequel a énergiquement combattu la pensée générale du projet de sénatus-consulte.

M. de Maupas, nommé à une grande majorité commissaire avec M. Boudet, dans ce bureau, a eu à lutter contre l'influence de M. Rouher, qui ne lui pardonne pas, sans doute, d'avoir demandé le premier à la tribune du Sénat la suppression du ministère d'Etat.

M. Rouher a eu plus de succès dans le

quatrième bureau, dont il fait partie, et où il a réussi à faire écarter M. de Persigny, auquel on prête un langage très-libéral.

Il nous est assez difficile de mettre une signification sous chaque nom. Toutefois, il paraît que MM. Béhic et Lacaze, nommés commissaires par le quatrième bureau, auraient été poussés par M. Rouher.

Dans le troisième bureau, qui a choisi M. de la Guéronnière et M. Quentin-Bauchart pour commissaires, M. le baron Charles Dupin ne se serait pas montré favorable aux nouvelles réformes constitutionnelles. Elles auraient, au contraire, été vivement approuvées par l'ancien directeur du journal la *France*, devenu un diplomate.

MM. de Casabianca, de Marnas, Monnier de la Sizeranne et Suin, ont pris tour à tour la parole dans le cinquième bureau, où l'amiral Bouët-Villaumez aurait également dit quelques paroles d'un caractère patriotique.

MM. de Casabianca et Suin, nommés commissaires dans ce bureau, paraissent suivre principalement l'impulsion du ministère.

Un fait curieux, c'est que MM. de Persigny et de Maupas, qui ont longtemps appartenu à l'école autoritaire, se sont franchement associés, dans la discussion des bureaux, au principe parlementaire qui domine dans le projet de sénatus-consulte.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Journal officiel* annonce que, par décret en date du 7 août 1869, M. l'amiral Rigault de Genouilly, ministre de la marine et des colonies, est chargé de l'intérim du ministère de la guerre.

Cette décision s'explique par l'état de M. le maréchal Niel qui, sans s'être aggravé et tout en laissant espérer un rétablissement complet, exigera de longs soins et de grands ménagements.

Plusieurs journaux reproduisent la note suivante :

« L'amnistie annoncée se prépare au cabinet de M. le garde des sceaux. Les renseignements demandés aux procureurs généraux sont parvenus au ministère.

On dit que toutes les condamnations pour délits de presse seraient supprimées, et les procès en instance seraient abandonnés, malgré l'avis contraire de quelques parquets.

La clémence impériale s'étendrait sur tous les condamnés pour délits politiques qui en feront la demande.

Le décret d'amnistie serait publié le 15 août.

Quant à l'instruction qui concerne le complot contre la sûreté de l'Etat, elle suivrait son cours, parce que, dit-on, certains

épisodes des grèves se rattacherait à ce procès.

Le *Rappel* annonce la candidature de M. Ledru-Rollin dans une circonscription de Paris. M. Ledru-Rollin viendrait, dit-il, purger sa contumace.

La reine Isabelle est partie samedi pour Trouville, où elle se propose de passer deux ou trois semaines.

La veille, l'Empereur lui avait fait une visite qui s'est prolongée pendant plus d'une heure.

On donne comme décidée la réorganisation de la garde nationale de Paris ainsi qu'elle existait sous le gouvernement de Louis-Philippe.

L'*Opinion nationale* annonce qu'une somme de huit millions a été mise, par l'Empereur, à la disposition de l'Impératrice pour son voyage en Orient.

L'*Opinion nationale* se trompe de sept millions et demi, une bagatelle.

Les bancs d'huîtres si renommés dans la baie de New-York sont en ce moment dévastés par un poisson singulier qu'on appelle le poisson-tambour.

Déjà les ravages constatés s'élèvent à plus d'un million de dollars. Muni d'un appareil broyeur dissimulé intérieurement, le poisson-tambour saisit le bivalve solitaire, réduit en poussière la portion mince des coquilles, aspire le mollusque et rejette ensuite la coquille.

Son nom de poisson-tambour lui vient du bruit singulier qu'il fait entendre lorsqu'on le tire hors de l'eau.

Les ostréiculteurs américains sont dans la désolation. Espérons que ces poissons gastronomes ne viendront point battre le rappel sur nos côtes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La distribution des prix aux élèves du Collège de Saumur a eu lieu hier, sous la présidence de M. le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet de notre arrondissement. Les autorités civiles et militaires assistaient à cette cérémonie. Les parents des enfants occupaient la cour de l'établissement.

M. Benoist, principal, a fait appel aux jeunes gens de la ville, que dirige si bien M. Albert, pour exécuter quelques morceaux d'harmonie. Ceux-ci se sont acquittés de leur mandat avec autant de talent que de bonne grâce.

Après le discours académique, par M. Boré, M. le Sous-Préfet a prononcé l'allocution suivante :

Voici, mes jeunes amis, l'instant des couronnes et des vacances. Dans quelques moments, vous aurez retrouvé les douces joies du foyer domestique, auprès des êtres que

vous devez le plus aimer. Je ne voudrais pas retarder votre bonheur et celui de vos mères ; cependant, je croirais manquer à mon devoir, si je ne témoignais ici, par quelques paroles sympathiques, mon intérêt pour vos études, et mon estime pour vos excellents maîtres.

L'année dernière, à pareille époque, je vous félicitais des succès distingués de votre collège au concours académique. Cette année, vous avez été moins heureux, puisque vous n'y avez obtenu que deux accessits. Que voulez-vous ? Les armes sont journalières, et le triomphe n'est pas toujours le prix du courage.

J'aurais dû peut-être — « imitant de *Condorcet le silence prudent* » — ne pas vous parler de ce concours ; mais ne serait-ce pas une offense envers ceux de vos camarades vainqueurs dans la lutte, que de ne pas livrer leurs noms à vos applaudissements ?

Hâtons-nous donc d'acclamer l'élève Gratien, et l'élève Gautier, qui ont remporté le 4^e et le 6^e accessit de discours latin dans la classe de rhétorique ; félicitons-les d'avoir soutenu l'honneur de votre pavillon, et espérons que, dans le prochain combat, marchant en plus grand nombre sur leurs traces, vous saurez, par d'éclatants succès, placer votre collège à la tête des autres établissements universitaires avec lesquels il concourt.

Il manquera sans doute quelques athlètes, au rendez-vous dans la carrière. Il y a dans cette enceinte des jeunes gens qui ne reviendront plus au collège, écoliers encore aujourd'hui, demain membres de la société française. Quel est le sort que leur garde l'avenir ? Dans dix ans que seront-ils ? Je les vois à cette heure rassemblés sur le port ; mais j'entends déjà frémir le vent qui doit emporter leurs vaisseaux, et, l'âme émue d'une pieuse inquiétude à la pensée de leurs destinées inconnues, je m'écrie avec le poète :

« Sic fratres Helencæ, lucida sidera,
 » Ventorumque regat pater... »

« Oui, puisse le Ciel vous réserver ses plus doux rayons et ses plus paisibles haleines ! »

Pour la plupart sans doute mieux vaudrait remettre le départ ; une ou deux années de plus passées dans le port à l'abri des tempêtes, les rendraient plus robustes et mieux trempés : « *Illis robur et æs triplex.* » Qu'il me soit donc permis, jeunes élèves, s'il en est temps encore, de mêler aux vœux que je fais pour vous ce conseil tout paternel : ne vous hâtez pas d'abandonner le collège. Le temps que vous passez sur ses bancs ne sera pas, croyez-le bien, le moins bon, et le moins utile de votre vie. Nul d'entre vous ne se plaindra un jour de l'avoir quitté trop tard ; beaucoup, au contraire, regretteront d'en être sortis trop tôt.

Là, en effet, se développent les facultés que Dieu a mises en vous, se créent les aptitudes,

— Pourquoi cet homme est-il seul et dans le sombre repli de la Gorge-aux-Loups ?

— Je l'ignore, madame.

— Vous ne lui avez jamais demandé ?

— Jamais. J'aurais eu peur de lui déplaire. S'il y a là un secret, je ne dois point chercher à le connaître, puisqu'on ne me le confie pas.

— Cet être si mystérieux est sans doute un malfacteur qui se cache ? reprit Gaëtan d'un ton goguenard.

Cette fois le père adressa au marquis un regard calme et froid, et répondit d'une voix ferme, sans baisser les yeux :

— Je crois plutôt que c'est un honnête homme qui a eu à se plaindre des méchants dans le monde, et qui préfère désormais la retraite et l'isolement.

Il y avait dans la tournure et l'expression de cette phrase un sentiment qui devait de plus en plus surprendre les auditeurs. Le comte, la comtesse, Blanche et Raoul considéraient Bénédicte avec une bonté visible. Seul, le marquis avait de l'impertinence et même de l'irritation dans les yeux. La marquise ne tint compte que de l'impression produite sur ses hôtes par la singularité du jeune paysan. Elle lui demanda le récit de ses relations avec le solitaire, avec le sorcier, qui, disait-on, ne semblait guère d'humeur à se familiariser aisément.

— Mes rapports avec lui peuvent se raconter en quelques mots, répondit Bénédicte. Le hasard les a noués, l'amitié les conserve. Un jour, — il y a deux ans environ, — je gravissais le coteau des Fougères, à peu de distance de la Gorge-aux-Loups, quand mes deux chiens, qui venaient de rassembler les moutons, et se trouvaient en tête du troupeau, tombèrent comme en arrêt, puis se mirent à aboyer. Ils aboient rarement, mes braves chiens. Je dus croire qu'ils me signalaient un sérieux danger, ou pour le moins une rencontre inattendue. Je me dirigeai vers eux, prêt à tout événement. Leur attitude m'indiquait la direction que mon regard devait suivre, et j'aperçus bientôt, au milieu de quelques roches faisant saillie dans l'herbe, un homme étendu, la tête dans une mare de sang. En une minute, je fus près du malheureux. Je le croyais mort, je me trompais, il n'était qu'évanoui. Mes soins le ranimèrent. Le pauvre homme, en descendant le coteau — où j'ai su depuis qu'il herborisait — avait glissé sur une pente de gazon ras. Il était tombé, et son front avait rudement porté contre une des pierres de granit qui accidentent le sol. Je le reconduisis jusqu'à sa demeure. Là, il me serra la main avec effusion, et nous nous séparâmes en promettant de nous revoir.

A partir de ce jour, poursuivit le père encouragé par l'attention qu'on lui accordait, le solitaire de la Gorge-

aux-Loups et moi nous nous sommes souvent rencontrés dans la campagne. Tantôt nous cheminions côte à côte, tandis que mon troupeau broutait la lisière des chemins ; tantôt nous nous tenions assis à l'ombre des haies, tandis que mes moutons paissaient ou rumaient dans les prés. Le vieillard, reconnaissant du secours que le hasard m'avait permis de lui porter, m'avait pris en amitié. Il cherchait à m'être agréable et bientôt il parvint à m'être utile. En effet, il me trouva un matin considérant avec tristesse un petit livre qu'un colporteur venait de me vendre pour quelques sous : c'était un *abécédaire*. J'essayais vainement d'en comprendre les signes qui m'étaient inconnus, et mon instinct m'avertissait que l'intelligence de ces signes donnait une satisfaction et une supériorité. « Le savoir, c'est la lumière, l'ignorance, c'est la nuit, murmurai-je, pensif ; l'homme doit s'éclairer. » Comme j'achevais ces mots, je vis le bon vieillard penché sur mon épaule. Il me regardait d'un air étonné et heureux. Puis son doigt se posa sur une page de mon livre ouvert, et me dit : « Bien pensé, mon enfant. Ecoute et profite. » Et M. Mathieu, — on le nomme ainsi, — me donna ma première leçon... Je mentirais, ajouta Bénédicte en terminant, si j'osais dire que je fis de rapides progrès. Mais la patience du maître était plus grande que les dispositions de l'élève. Depuis deux ans, il s'est rarement

passé un jour sans que le vieux savant m'enseignât quelque chose : un peu de mathématiques, un peu d'astronomie, un peu d'histoire. Et voilà comment, madame la marquise, je ne suis pas tout-à-fait aussi ignorant que la plupart des bergers qui poussent leur troupeau devant eux sans se soucier de rien comprendre aux choses mystérieuses et sublimes de la terre et du ciel.

Il se tut et parut tout honteux de s'être fait écouter si longtemps par le noble auditoire. Son attitude inquiète, sa rougeur subite, sa poitrine visiblement agitée, demandaient grâce pour l'esprit naturel et le tranquille aplomb qu'il venait de déployer.

— Ah çà ! mais c'est un savant, ce rustre-là ! dit le marquis à Blanche du ton doucereux et goguenard dont il avait pris l'habitude. Il faudra l'envoyer à l'Académie ; sa place est parmi les pédants.

— Vous avez tort de railler ce brave garçon, répondit la jeune fille avec vivacité. Il fait bien de s'instruire, puisqu'il le peut. Il n'y a que les sots qui ne profitent pas de l'occasion qu'on leur offre de relever leur intelligence par l'étude et la réflexion. Rappelez-vous que Sixte-Quint a gardé les troupeaux.

(La suite au prochain numéro.)

se forment les caractères et les vocations, se contractent, avec les habitudes d'égalité et de fraternité si chères à notre nation, ces amitiés durables devenues proverbiales; là, se prépare, en un mot, votre destinée tout entière.

Les lettres, la philosophie, les sciences, cette gloire et ce besoin de l'esprit humain, ne vous y sont données sans doute que dans une proportion mesurée par votre âge, et par le terme restreint des études; vous en recueillez surtout les grands principes, et les éléments les plus précieux; mais ces éléments, qui renferment et laissent entrevoir tout le reste, vous communiquent avec la plus sûre méthode le goût et la force d'apprendre. Développés par un travail réfléchi, ils vous préparent de loin aux graves occupations de la carrière virile, ils excitent en vous le sentiment de l'émulation; ils forment ces pépinières de jeunes sujets, trempés à la lutte, propres à gouverner les intérêts du pays, à augmenter sa puissance, à défendre son drapeau; bataillon d'élite dont il dépend de vous de devenir les vaillants soldats, en soumettant vos intelligences à ce laborieux apprentissage qui exclut une émancipation trop précoce.

Vous débutez dans la vie à une époque où de grandes choses s'accomplissent. Quel avenir plus encourageant et plus beau pourrait s'ouvrir devant vous! Grâce au génie de l'homme, les vallées et les fleuves se franchissent comme par enchantement, les montagnes se séparent pour laisser passer la civilisation et le progrès; la télégraphie électrique, aussi prompt que l'éclair, plus rapide que la pensée, supprime les distances; les armes perfectionnées décident du sort des batailles; nos vaisseaux, animés par de puissantes machines, bravent les vents et les flots; l'industrie ne connaît plus d'obstacles, le commerce plus de limites; l'agriculture, épargnant à l'homme ses sueurs généreuses et fécondes, se donne pour les remplacer des esclaves de fer que la vapeur anime; enfin, la physique, la chimie, la médecine, ravissent à la nature ses secrets jusqu'à alors bien gardés.

En présence de ces inventions que chaque jour voit éclore, et qui créent le besoin d'un langage universel, il n'est plus permis d'en dédaigner l'étude. Le barreau, la magistrature, l'administration, la politique elle-même, sans cesse en contact avec elles, rencontrent des obstacles s'ils les ignorent, des appuis s'ils les possèdent.

Il importe donc de s'initier de bonne heure, par une préparation sérieuse, à la connaissance de ces merveilles de la science. Or, à quelle source plus abondante et meilleure la puiser que dans ces établissements ouverts à la jeunesse de nos écoles?

Une fois lancé dans le tourbillon du monde, on redevient difficilement écolier. La vie se partageant alors entre les obligations sociales et l'exercice de sa profession, il ne reste plus à l'homme le temps nécessaire pour apprendre les choses utiles dont il a négligé les éléments dans son jeune âge. C'est pourquoi, jeunes élèves, je ne cesserai de vous le répéter: Travaillez! travaillez dans le présent, si vous voulez que l'avenir vous appartienne; travaillez, mais sans trop vous hâter, car dans le mouvement merveilleux qui anime la société nouvelle, ce ne sont pas les plus pressés qui atteignent le but, ce sont les plus forts.

Là ne se bornent pas mes conseils.

La science est sans doute un levier puissant qui soulève le monde, mais elle ne suffit pas à l'homme pour l'accomplissement de sa destinée. Le progrès de vos études, les résultats de vos travaux n'apporteraient à vos familles que des joies incomplètes, à la société qui espère en vous que des garanties incertaines, si l'unique objet de vos efforts, et de l'attention de vos maîtres était le culte exclusif de l'esprit et du savoir, et si chaque année qui s'écoule, en ajoutant à votre instruction et à vos talents, ne devait développer en même temps les qualités de votre cœur, et leur imprimer une constante et sûre direction vers le bien.

En effet, la culture de l'esprit, la diversité

des connaissances, la supériorité de l'intelligence, quand on l'a reçue du Ciel, peuvent bien faire des hommes éclairés, des hommes habiles, même des hommes célèbres; elle ne suffisent pas pour faire des hommes estimables, de bons et grands citoyens. Pour atteindre ce noble but, il est une qualité moins brillante sans doute, mais non moins utile, qui peut en suppléer plusieurs autres, et qu'aucune ne peut remplacer, c'est l'amour du devoir.

Le devoir, vous le savez déjà et vous l'apprendrez de plus en plus en avançant dans la vie, c'est la destinée de l'homme dans tous les âges et dans toutes les conditions, c'est le fondement le plus certain de sa sécurité et de son bonheur, ainsi que vient de vous le rappeler votre savant professeur, M. Boré, dans un langage aussi élevé que sympathique.

Quand l'éducation publique nous a enseigné à aimer le devoir, à l'accomplir avant tout, à y trouver notre plaisir et notre récompense, elle nous a donné le plus grand élément de force qui soit à notre portée, le plus précieux des biens qu'elle puisse répandre.

La religion du devoir nous abrite contre toutes les vicissitudes, nous dédommage de tous les sacrifices, nous soutient dans toutes les épreuves de la vie, nous rend courageux pour braver les périls, et résignés pour supporter les souffrances.

La religion du devoir, jeunes élèves, elle domine d'une manière éclatante dans la direction donnée à l'excellent collège qui vous voit grandir, vous former et vous instruire sous ses auspices; vous la retrouvez dans l'autorité bienveillante du digne principal qui vous guide sans faiblesse, dans la sollicitude maternelle de sa gracieuse compagne dont la seule imperfection serait une trop grande modestie, si la modestie n'était pas une des vertus les plus aimables.

Vous la retrouvez encore cette religion du devoir dans le zèle éclairé du prêtre qui vous enseigne à connaître Dieu, et à le servir, dans les leçons et les exemples de vos professeurs, dans toutes les règles qu'ils imposent à vos études et à la distribution de votre temps. — Témoins, depuis 18 ans, de leurs soins et de leurs efforts, j'ai le droit d'être ici envers eux l'interprète de la reconnaissance publique comme de la vôtre. — Vous la retrouvez, enfin, dans les exhortations toutes paternelles que ma voix vous fait entendre, et que vous écoutez depuis tant d'années avec une attention qui me prouve la foi que vous avez dans mon amitié et mes conseils.

A notre tour, qu'il nous soit donné de l'admirer cette religion du devoir, dans votre obéissance et votre soumission! Heureux le jeune athlète qui, sans rien perdre de sa généreuse ardeur, se plaît à reconnaître le besoin d'un guide plus sûr que sa propre raison, et docile aux avis paternels, hélas! trop peu suivis dans le temps où nous sommes, docile aux conseils de ses maîtres, accepte avec une filiale confiance cette grande loi imposée au premier âge de l'homme, l'obéissance! Là se remporte incessamment sur les aveugles tentatives d'une nature impatiente et rebelle une première victoire, gage certain de glorieux triomphes pour toute la suite de la vie. Obéir avec joie, quoique l'orgueil en gronde, sera toujours, croyez-le bien, le meilleur moyen d'apprendre à commander à soi-même et aux autres.

Je termine, jeunes élèves, car je comprends votre légitime impatience.

Au moment où vous entrez dans le monde, la France est puissante et respectée, sous un grand souverain; que Dieu le garde et le protège! Jamais des tendances plus généreuses, jamais une activité plus féconde, un respect plus grand du travail et de l'égalité n'ont affirmé la marche d'un grand peuple vers tous les genres de progrès; mais, hâtons-nous de le proclamer, si la France développe à un si haut degré sa puissance, son génie et son ardente activité, c'est qu'elle trouve dans son Empereur ces aspirations libérales qu'elle aime, ce lumineux langage qu'elle comprend,

ce sentiment vrai des sciences qui en devine toutes les applications et les encouragements, cette fierté nationale qui fait battre tous nos cœurs, cet amour de la Patrie, enfin, qui enfante les grandes choses, et fait les grands caractères.

Félicitez-vous, jeunes élèves, d'être nés sous un règne aussi glorieux; travaillez à y marquer votre place, et pour la conquérir sûrement, profitez des leçons de vos maîtres, car elles recèlent les germes de cet avenir de force, d'éclat, et de grandeur réservé à votre génération, sous l'empire de Napoléon III, et de Napoléon IV.

Vive l'Empereur!

Ces avis de M. le v^e O'Neill, comme toujours, ont été écoutés dans un silence complet; à plusieurs reprises, sa voix si sympathique a provoqué de nombreux applaudissements, et son acclamation finale a trouvé dans la réunion de chaleureux échos.

Nous donnerons au prochain numéro les noms des lauréats.

Les jeunes enfants de Saumur, qui suivent les cours du collège de Doué, ont obtenu des succès.

A la distribution des prix qui a eu lieu la semaine dernière, le jeune Paul Chapin a été 7 fois nommé; Henri Hérisson, 3 fois, et Edouard Touchet, 2 fois.

ELECTION D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL DANS LE CANTON DE VIVIERS.

Vote du 8 août 1869.

COMMUNES.	Inscrits.	Votants.	M. Lambert.	M. M. Pongibault.
Aubigné,	157	108	17	91
Cernusson,	112	65	35	30
Cerqueux,	190	122	75	47
Cléré,	174	117	77	40
Coron,	564	436	243	189
La Fosse,	104	85	81	4
St-Hilaire-du-B.,	400	274	52	219
Montilliers.	336	201	42	159
Nueil,	564	462	446	16
Passavant,	94	81	74	7
St-Paul-du-Bois,	341	277	91	166
La Plaine,	305	269	12	257
La Salle,	328	258	109	148
Somloire,	303	283	1	281
Tancoigné,	162	148	143	5
Tigné,	383	240	160	76
Tremont,	161	122	61	60
Viviers,	497	317	59	252
Le Voide,	236	185	16	169
			1694	2116

FÊTES

DE LA VILLE DE SAUMUR.

Nous, Maire de la ville de Saumur;

Considérant que la solennité du 15 août est une fête nationale;

Considérant, en outre, que cette solennité a été, de tout temps, la fête de la ville de Saumur;

Après nous être concerté avec les autorités militaires et religieuses et avec la commission des courses;

Avons arrêté les dispositions suivantes:

A l'occasion de la solennité du 15 août, il y aura, à Saumur, trois jours de fête, les 15, 16 et 17 août.

1^{re} JOURNÉE. — DIMANCHE 15 AOUT.

A cinq heures du matin, une salve de 21 coups de canon annoncera la solennité du jour.

A une heure de l'après-midi, un *Te Deum*, auquel seront conviés les autorités civiles et militaires, sera chanté dans l'église Saint-Pierre.

Immédiatement après le *Te Deum*, une revue sera passée, sur le quai de Limoges, par M. le général commandant l'Ecole impériale de cavalerie.

Après la revue, des jeux de toutes sortes, ainsi que des danses publiques, seront établis sur le quai Le Limoges.

A quatre heures de l'après-midi, un ballon enlevé par l'aéronaute sera lancé, sur la place de la Bilange, par M. Eugène Godard.

A six heures du soir, il sera tiré une nouvelle salve de 21 coups de canon.

A huit heures et demie du soir, un feu d'artifice, terminé par un bouquet, sera tiré sur le quai Limoges.

Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux aux couleurs nationales, et à illuminer dans la soirée.

2^e JOURNÉE. — LUNDI 16 AOUT.

COURSES DE CHEVAUX

Sur l'hippodrome de Saumur, dans les prairies de Varrains et de Chacé.

Une affiche spéciale, émanant de la commission des Courses, fera connaître le programme de cette journée.

3^e JOURNÉE. — MARDI 17 AOUT.

CARROUSEL

Donné, à 3 heures de l'après-midi, par l'Ecole impériale de cavalerie.

L'Architecte Voyer, le Commissaire de police et les Agents sous ses ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de-Ville de Saumur, le 1^{er} juillet 1869.

Le Maire de Saumur,

CHEDEAU, adjoint.

Vu et approuvé, etc.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODDET.

Dernières Nouvelles.

L'état de M. le maréchal Niel ne s'est pas sensiblement modifié. Les douleurs sont moins vives, l'hématurie a disparu, mais le malade est d'une grande faiblesse, l'estomac ne pouvant supporter aucun aliment.

Pour les dernières nouvelles: P. GODDET.

Département de Maine-et-Loire.

VILLE DE SAUMUR.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

ADJUDICATION

Des fournitures en viande à livrer au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1870.

Le LUNDI 30 août 1869, à une heure de l'après-midi, en l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures en viande à livrer au Bureau de Bienfaisance pendant l'année 1870.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il sera communiqué aux personnes qui voudront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 11 heures à 3 heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 3 août 1869.

Le Conseiller municipal délégué, faisant fonctions de Maire,

LECOY.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (Noms, prénoms, profession), demeurant à _____ faisant élection de domicile à Saumur, au Bureau de Bienfaisance, m'engage de fournir à cet établissement, pour les besoins du service, pendant l'année 1870, aux époques qui me seront indiquées, toute la viande de première qualité dont l'administration me fera la demande, au prix de (indiquer le prix en toutes lettres), le kilogramme de bœuf, avec cette explication que le prix du kilogramme de veau et mouton par moi fourni, me sera payé au même prix, augmenté de vingt pour cent.

Saumur, le 30 août 1869.

(Signature).

NOTA. — Cette soumission doit être écrite sur papier timbré de 0 fr. 50 centimes et mise sous enveloppe cachetée.

AVIS.

Acquisition de terrain pour la construction d'une digue de défense de la traverse du Pont-Fouchard, aux abords de la route impériale n° 138, sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur, En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'administration vient d'acquiescer, pour la construction d'une digue de défense de la traverse du Pont-Fouchard, aux abords de la route impériale n° 138, sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, les terrains ci-après désignés :

De M. Baptiste-Eugène Fouquet, propriétaire, et dame Clotilde-Isabelle Fouquet, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble au Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, une parcelle de terrain en vigne, sise aux Hautes-Vignes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, n° 101 du plan cadastral, section D, contenant 12 ares 15 centiares, estimés à raison de 100 fr. l'are.....1,215 fr.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur la somme ci-dessus mentionnée, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, faute de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité (Loi du 3 mai 1841, art. 21).

En Sous-Préfecture à Saumur le 7 août 1869.
Le Sous-Préfet,
V^o O'NEILL DE TYRONE.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE L'ILLUSTRATION (7 août 1869)

Texte : Projet de sénatus-consulte. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Sir J. Anderson. — Sir Daniel Gooch. — Le baron d'Erlanger. — Voyages excentriques : Un drame au fond de l'Océan, par M. Richaad Cortambert (suite). — Le câble transatlantique français (suite). — L'hôpital Napoléon à Berck-sur-Mer. — L'isthme de Suez. — Gazette du Palais. — Les théâtres. — Revue des affaires financières. — M. F. Bullier.

Gravures : Insurrection de Cuba : prisonniers espagnols harangués par le chef des insurgés. — Sir James Anderson ; sir Daniel Gooch ; le baron d'Erlanger. — Le

câble transatlantique français (4 gravures). — Vue générale de l'hospice Napoléon, à Berck-sur-Mer. — Grande fête des marins du bassin d'Arcachon ; la procession nautique. — Revue du mois, par Bertall (10 gravures). — M. F. Bullier. — Echees. — Rébus.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

BOURSE DE PARIS (6 août).

Nouvelle poussée de hausse : le 3 0/0 est, au moment où nous écrivons, à 73-10. — Les affaires sont très-actives, toutes les valeurs, à peu près, suivent la Rente.

De nombreuses affaires industrielles se produisent ou se préparent ; de nouvelles institutions de crédit se fondent. Après la Banque de Paris et le Crédit rural, voici venir la Banque des chemins de fer d'intérêt local. Le but de cette nouvelle société est de venir en aide aux départements et aux communes dans la construction de leurs voies ferrées destinées à mettre en communication directe et rapide tous les points du territoire avec les grandes voies du commerce. La nécessité de ces petits chemins de fer a été reconnue par la loi de 1865. La Banque des chemins de fer d'intérêt local sera, par des combinaisons financières sagement entendues, l'auxiliaire indispensable de cette loi. La société offre toutes les garanties désirables de sécurité et de placement avantageux. Nous y reviendrons. — J.-F. Fort.

Marché de Saumur du 7 août.

Froment (l'h.) 77 k. 19 73	Huile de noix 50 k. 55 —
2 ^e qualité. . . 74 18 96	— chenevis 50 50 —
Seigle 75 12 —	— de lin. . . 50 44 —
Orge. 65 12 50	Graine trèfle 50 —
Avoine. . . . 50 10 —	— luzerne 50 —
Fèves 75 15 50	Foin (charr.) 780 70 —
Pois blancs. . 80 39 —	Luzerne — 780 60 —
— rouges. . . 80 37 —	Paille — 780 50 —
Graine de lin. 70 26 —	Amanies . . 50 —
Colza 65 28 —	— cassées 50 —
Chenevis. . . 50 14 —	Cire jaune. . 50 170 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1868.	1 ^{re} qualité » à »
Id.	2 ^e id. » à »
Ordin., envir. de Saumur 1868, . . .	1 ^{re} id. 50 à 60
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1868,	1 ^{re} id. 48 à 53
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868,	1 ^{re} id. 42 à 48
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1868.	3 ^e id. 32 à 40
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1868.	90 à 100
Champigny, 1868.	1 ^{re} qualité 150 à 200
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1868.	» à »
Varrains, 1868	90 à 100
Bourgueil, 1868	1 ^{re} qualité 120 à 140
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1868.	95 à 105
Chinon, 1868.	1 ^{re} id. 80 à 100
Id.	2 ^e id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

FABRIQUE DE POTERIE
A VENDRE, A LOUER OU A ARRENTER.
Toutes facilités pour les paiements. S'adresser à M. AUTRANT, au Pont-Fouchard, Saumur. (331)

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine. Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc. S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES
Le samedi 14 juillet 1869, il sera procédé, à une heure du soir, dans une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin et luzerne, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur. L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (levée Notre-Dame), où le public sera admis à en prendre connaissance. NOTA. — Les denrées seront livrées entre deux fers. (332)

A CÉDER
Pour cause de santé,
UN FONDS DE MEUBLES
Bien situé.
S'adresser à M^{me} veuve PONDARD, rue Royale. (295)

A CÉDER
Présentement,
UN HOTEL très-bien achalandé, dans un des principaux quartiers de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Un excellent chien courant, race bigle, âgé de trois ans. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

NOUVEAUTÉS.
MAISON G. GABORIT, RUE SAINT-JEAN.
On demande un apprenti.

Un homme de 40 ans, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce ou une maison bourgeoise. S'adresser au bureau du journal.

ART DENTAIRE.
Le docteur **Belmant**, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur. Ancien interne des hôpitaux, exposeur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'École impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmont peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication. L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmont engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

GOVERNEMENT DE HONDURAS
Le public est prévenu que le tirage de 3,375 obligations de l'emprunt 1869 aura lieu, le jeudi 12 août, par devant notaire, à la Chancellerie, 10, rue de la Chaussée-d'Antin. Chaque obligation sortie sera remboursée à trois cents francs et remplacée immédiatement par une action de jouissance portant le même numéro que le titre sorti au tirage. La date précitée a été fixée pour permettre à tous les porteurs de jouir des avantages de ce tirage, attendu que les titres définitifs auront seuls le droit d'y participer et que le dernier terme échoit le 10 août. Le deuxième tirage aura lieu le 1^{er} février prochain. (316)

PRODUITS d'ULYSSE ROY DE POITIERS
P^o VINS EAUX DE VIE LIQUEURS RHUMS.

GLUTEN-VÉRON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et uniq. élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

CODE DES USAGES RURAUX.
Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers. En vente à Saumur, au bureau du journal.

Prime offerte gratis et expédiée franco aux abonnées d'une année ;
UNE SUPERBE AQUARELLE DE DELACROIX.
PRIX D'ABONNEMENT. PARIS : 6 mois, 11 fr.; un an 20 fr. DÉPARTEMENTS : 6 mois, 12 fr.; un an 22 fr. Journal paraissant tous les dimanches. 6 mois 13 fr. 52 numéros et 52 modes colorées par an. Un an 25

LA MODE NOUVELLE
BELGIQUE, ITALIE, SUISSE :

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, TRAVAUX DE DAMES, ÉCONOMIE DOMESTIQUE, THÉÂTRES, MUSIQUE, ETC.
Ce journal utile et agréable, imprimé sur très-beau papier glacé et satiné, grand format, donne comme annexes plus de CENT OBJETS DIFFÉRENTS, savoir : modes colorées, confectons, patrons découpés de grandeur naturelle à chaque saison, planches de tapisserie, broderies, filet, crochet, cols et manchettes sur étoffe, choix de musique, enfin tout ce qui peut intéresser, distraire et charmer ses lectrices. Rédaction : J. SANDEAU, LAMARTINE, J. JANIN, E. GONZALEZ, CLARETIE, J. NORIAC, STÉNO, marquis de LUCIANI, R. DE LASALLE, marquis de FOUDRAS, etc. — Les abonnements se font du 1^{er} DE CHAQUE MOIS, pour 6 mois (sans prime) et pour un an (avec prime), payables en un mandat de poste, ordre du directeur de la Mode nouvelle, boulevard Saint-Michel, n° 13, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger.

BOURSE DE PARIS.

RENTE ET ACTIONS	BOURSE DU 7 AOUT.			BOURSE DU 9 AOUT.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	73 20	» 20	» »	73 20	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	104 25	» 25	» »	104 »	» »	25 »
Obligations du Trésor.	492 50	2 50	» »	492 50	» »	» »
Banque de France.	2890 »	25 »	» »	2900 »	10 »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1760 »	20 »	» »	1760 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole	622 50	» »	2 50	631 25	8 75	» »
Crédit industriel.	653 75	3 75	» »	665 »	11 25	5 »
Crédit Mobilier (estamp.).	220 »	2 50	» »	215 »	» »	5 »
Comptoir d'esc. de Paris.	690 »	5 »	» »	685 »	5 »	» »
Orléans (estampillé).	966 25	3 75	» »	968 75	2 50	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1110 »	7 50	» »	1107 50	» »	2 50
Est.	596 25	» »	1 25	598 75	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	993 75	» »	1 25	990 »	» »	3 75
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	618 75	3 75	» »	620 »	1 25	» »
Ouest	602 50	» »	1 25	603 75	1 25	» »
C ^o Parisienne du Gaz.	1680 »	15 »	» »	1680 »	» »	» »
Canal de Suez.	612 50	12 50	» »	615 »	2 50	» »
Transatlantiques.	280 »	» »	» »	280 »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	56 40	» 20	» »	56 20	» »	20 »
Autrichiens	842 50	» 5	» »	825 »	» »	17 50
Sud-Autrich.-Lombards.	560 »	3 75	» »	550 »	10 »	» »
Victor-Emmanuel.	52 50	» »	50 »	52 75	» 25	» »
Romains.	51 »	» »	» »	51 »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	298 75	1 25	» »	295 »	» »	3 75
Saragosse	68 »	» »	» »	68 75	» 75	» »
Séville-Xérès-Séville	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Compagnie immobilière.	87 50	2 50	» »	83 »	» »	4 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	342 50	» »	» »	340 »	» »	» »
Orléans	336 »	» »	» »	336 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	332 50	» »	» »	332 »	» »	» »
Ouest	332 50	» »	» »	333 »	» »	» »
Midl.	330 »	» »	» »	330 »	» »	» »
Est.	334 »	» »	» »	333 50	» »	» »

Saumur. P. GODET, imprimeur
Certifié par l'imprimeur soussigné.